Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250124-D2025-007-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/01/2025
Notification : 24/01/2025

DÉCISION
CONCLUSION D'UN MARCHE PUBLIC RELATIF A UNE ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU FRET A LA GARE DE MARCHEZAIS-BROUE AVEC LA SOCIÉTÉ ARCADIS
1.1 Marchés publics

DI/LC/ENM/CA/BP
N°D2025-007

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 4 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants et R. 2123-1 et suivants,*
Vu *le 6b° de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 telle que modifiée par la délibération n°CC2023-078 du 22 mai 2023 et portant délégation d'attribution au Président pour prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,*
Vu *l'arrêté du Président n°2023-1142 du 12 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur David ISSARTIAL, directeur général des services, pour la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 50 000 €HT,*
Vu *le rapport d'analyse des offres,*

Considérant les opportunités de développement économique que peut apporter le déploiement du fret ferroviaire à la gare de Marchezais-Broué,
Considérant le plan Etat-Région et en particulier l'axe relatif aux infrastructures de mobilité incitant à améliorer les infrastructures pour un développement du fret ferroviaire,
Considérant la nécessité d'étudier les conditions de mise en place d'un embranchement fret sur la gare de Marchezais-Broué,
Considérant que pour mener à bien cette étude, une consultation a été engagée le 25 octobre 2024,
Considérant que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 40 000 € HT, celle-ci a pris la forme d'une procédure adaptée par la demande de trois devis,
Considérant qu'après analyse des offres, conformément aux critères annoncés aux candidats, la société ARCADIS présente l'offre économiquement la plus avantageuse,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250124-D2025-007-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/01/2025
Notification : 24/01/2025

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché public relatif à une étude d'opportunité pour le développement du fret à la gare de Marchezais-Broué, avec la société ARCADIS pour un montant de 26 437,50 €HT et une durée de trois (3) mois.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société ARCADIS.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 24 JAN. 2025

Pour le Président et par délégation,
le directeur général des services

David ISSARTIAL

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 24 JAN. 2025